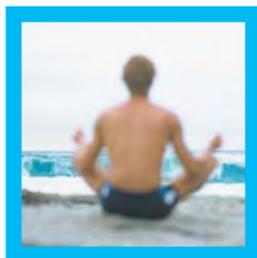


Du Document Unique d'Évaluation des risques professionnels à la prévention des TMS

Mots-clés

- Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- Conception/fabrication de produits électroniques
- Étude de postes
- Approche organisationnelle des risques professionnels



Fin 2004, une PME de l'électronique sollicite l'appui de l'Anact Bretagne pour l'accompagner dans la mise en place de sa démarche de prévention des TMS

Objectif : comprendre pourquoi le nombre de TMS augmente et entreprendre les transformations nécessaires sur les postes et dans l'organisation du travail.

Contexte

Cette entreprise de 480 personnes conçoit et fabrique trois grands types de produits (thermique, sécurité et domotique) pour un marché de niche, fondé sur l'innovation à destination de clients particuliers, professionnels et industriels.

Début 2003, la société rédige son Document Unique d'Évaluation des risques professionnels. Les TMS font partie des risques identifiés.

Jusqu'en 2004, le site breton n'avait à déplorer que deux maladies professionnelles, l'une en 1997 et l'autre en 1998. Mais en 2004, cinq dossiers ont été déposés et reconnus depuis sous le tableau 57*. De plus, le médecin du travail a attiré l'attention sur le sujet.

L'entreprise décide alors d'initier une démarche de prévention des TMS.

* Tableau 57 du régime général d'assurance maladie : les pathologies classées dans ce tableau sont reconnues maladie d'origine professionnelle et donnent ainsi lieu à une prise en charge de la sécurité sociale pouvant entraîner une compensation du handicap généré.

Démarche

La démarche engagée début 2005 comporte deux volets :

- Une formation/action à l'analyse de postes, dispensée par un kinésithérapeute et proposée à un groupe de douze personnes (responsables de service, personnes du service « industrialisation », membres CHSCT et le médecin du travail). Trois postes ont été étudiés : magasin, administratif, îlot de montage.
- Une recherche de moyens d'actions sur l'organisation du travail, à l'origine de la sollicitation de l'Anact Bretagne pour un Diagnostic Court.

L'investigation en atelier s'est centrée sur l'étude de deux situations de travail d'une ligne de fabrication : le test des cartes électroniques et un îlot de montage du produit fini.

- ● ● L'observation du travail en atelier a notamment permis d'identifier des facteurs physiques de risques TMS. Ces observations, couplées aux entretiens menés avec l'encadrement de production et l'ordonnancement, font ressortir des liens déterminants entre ces situations et la gestion de la production. Ainsi, la gestion des priorités apparaît comme un facteur important de tensions pour les opérateurs et l'encadrement.

Les entretiens réalisés ont permis d'identifier d'autres facteurs de risques TMS en lien avec le processus de conception/développement des nouveaux produits et de leurs moyens de fabrication. L'objectif était de faire émerger des possibilités d'action en conception pour limiter les causes d'apparition de TMS.

Enseignements et perspectives



Le Diagnostic Court a ouvert différentes pistes de prévention des TMS :

- Pour réduire les sollicitations articulaires, les pistes proposées concernent l'amélioration du processus de conception des produits et des moyens de fabrication, ainsi que la facilitation des opérations de montage/test/conditionnement des produits, enfin la limitation des facteurs de changements de bancs de test.
- Pour desserrer la pression temporelle, le Diagnostic Court insiste sur l'intérêt de redonner des marges de manœuvre tant individuelles que collectives particulièrement au moment où l'activité est la plus forte. En effet, plus la pression temporelle est grande, plus l'atteinte des objectifs de production est difficile et plus le coût pour la santé devient prégnant. Les marges de manœuvre identifiées concernent : les efforts de fiabilisation portés sur les moyens de test, l'optimisation des moyens d'ordonnancement, la prise en compte du calendrier dans le processus de développement des produits.
- Pour améliorer la reconnaissance de la contribution des salariés à la création de valeurs, le Diagnostic Court mise sur la formalisation des fiches de postes, une implication plus grande des opérateurs dans la conception des systèmes de travail, notamment via l'expérimentation, le management et la communication.

Pour la suite, les conclusions de l'étude rappellent que la démarche de prévention est à poursuivre dans la durée en articulant trois leviers :

- Celui de la prévention par l'analyse des situations de travail en centrant autant sur les contraintes physiques du poste de travail que sur celles de l'organisation du travail. L'intérêt est d'anticiper les facteurs de risques TMS.
- Celui des actions correctives : une diversité de moyens d'action sont à saisir en conception et en production.
- Celui du suivi dans le temps de l'évolution des pathologies et des mesures de prévention. Il s'agit donc de produire des indicateurs de suivi des TMS qui permettront à l'entreprise d'affiner l'évaluation des TMS, de mobiliser les acteurs sur le sujet, d'aider à cibler et à prioriser les actions, et enfin d'évaluer les résultats et la conduite de la démarche de prévention dans le temps.

Ce troisième volet, en particulier, pouvant donner lieu à un nouvel appui de l'Anact Bretagne.



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :

- Florent Aranud
Chargé de mission
Tél. 02 23 44 01 44
f.arnaud@anact.fr